

Pactes territoriaux pour tirer le meilleur parti de la stratégie 2020 grâce au partenariat.

La réponse à ce questionnaire provient du réseau des P'ACTES Européens qui n'est pas une « autorité locale ou régionale ». Ses membres et ses partenaires associés sont engagés concrètement dans diverses formes de pactes locaux, et en relations régionales et inter-régionales en Europe, dans une mutualisation horizontale de leurs pratiques.

Ils ont contribué au Livre Blanc sur la Gouvernance à multiples niveaux (juin 2010)¹ et au questionnaire sur l'initiative de plateforme européenne de lutte contre la pauvreté en (février 2011)².

Le pacte territorial est un dispositif institutionnel transformateur, utile voire indispensable, pour une sortie de la crise actuelle par le haut.

Ils partagent la conviction du CdR que « le pacte territorial donnera à la stratégie Europe 2020 une dimension territoriale et permettra aux territoires de se l'approprier ». Ils ont lancé les P'ACTES Européens au Comité des Régions européennes le 23 novembre 2010 et font sa promotion dans leurs réseaux sociaux, leurs pratiques et leur plaidoyer, diffusé dans « FAIRE P'ACTE » (Cahier de propositions de septembre 2011) qui tire les enseignements d'un panel de réalisations territoriales, qui sont parties de la vie sociale des territoires, et de différents foyers d'initiative (élus, partenaires sociaux, associations, citoyens...) et ont réussi à changer d'échelles pour atteindre une dimension européenne, grâce aux relations partenariales.

Le questionnaire est positionné en référence aux programmes nationaux de réforme, adoptés dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.

La place des autorités nationales, aux régulations verticales, paraît trop prééminente pour remédier à cette crise systémique, marquée par les interdépendances. On peut d'ores et déjà constater dans la réalité, **les difficultés considérables d'atteindre les objectifs annoncés** : crise financière, réduction du taux de croissance sur la base duquel les estimations de résultats sont fondées, pertes continues d'emplois privés et publics, perspectives de durabilité du modèle de développement actuel peu anticipées. Tous les indicateurs sociaux sont au rouge et la paupérisation augmente.

Comment favoriser des initiatives territoriales partant des besoins observés, des ressources (et contraintes) identifiées ainsi que des coopérations possibles, à multiples niveaux certes, mais aussi, à multiples parties prenantes, pour des réponses viables.

¹ Contribution au Livre Blanc du Comité des Régions sur la Gouvernance multi-niveaux www.pactes-locaux.org/bdf/docs/livre_blanc_du_comit_des_r_gions_-_contribution_apfp_-_pactes_locaux.pdf

² www.pactes-locaux.org/bdf/.../quick_survey_p_actes_version_finale

Dans cette ambiance d'insécurité, celles-ci risquent d'avoir plus de difficulté encore à se mettre en place à la mesure de leurs potentiels. Certes, les moyens financiers se raréfient. Raison de plus, peut-on penser, pour mobiliser toutes les forces vives de progrès pour préparer l'avenir et éviter le repli auquel on assiste actuellement. Or, une question essentielle réunit les gouvernements locaux et les habitants : améliorer le bien-être des membres de la communauté et de prendre les décisions et les mesures aptes à améliorer ce bien-être et à faire croître la valeur sociétale globale. « Coopérer traduit une responsabilité partagée d'agir - ensemble ou de façon indépendante - dans une démarche globale et cohérente en vue d'atteindre un objectif d'intérêt général. Participer à une action publique initiée par d'autres, mais aussi prendre l'initiative d'actions qui concourent à ce que cet objectif soit atteint »³.

Ce contexte nous incite à faire état de réalisations dont les membres et les partenaires associés des P'ACTES Européens sont promoteurs, car elles comportent des enseignements utiles pour la politique de cohésion.

Elles plaident pour des pactes territoriaux, ouverts à toutes les volontés de changement qui existent de façon diffuse dans la vie sociale, même si leur formalisation ne correspond qu'imparfaitement au cadre strict des accords partenariaux visés par le questionnaire, à savoir des accords entre les différents niveaux d'exercice des compétences des autorités publiques.

Dans ces exemples, comme la plupart des autres, le partenariat avec les autorités locales et régionales est au centre d'une stratégie susceptible de satisfaire des besoins essentiels dans la vie sociale des territoires : logement et nourriture, services technologiques à petite échelle (eau, énergie, gestion des ordures), services de voisinage, héritage local, culture, loisirs, divertissements, prévention et entretien de l'environnement, infrastructures démocratiques. La reconstitution de cycles économiques locaux, sur le mode de la coopération partenariale entre des pactes locaux reliés entre eux, et à d'autres échelles, de façon dynamique et différenciée sont actuellement le principal potentiel de lutte contre la pauvreté, pour le développement durable, et même pour réussir le projet de cohésion sociale, car il s'agit en fait de la garantie des droits fondamentaux.

Ils s'inscrivent, de façon naturelle, dans les priorités d'une croissance intelligente, durable et inclusive, plus particulièrement encadrée par l'objectif d'une approche intégrée de développement territorial :

Déclinée sous la forme de **l'emploi et l'inclusion sociale, les services locaux, l'innovation sociale, le développement soutenable, la lutte contre la pauvreté.**

L'absence de Programmes d'Initiatives Communautaires se fait fortement ressentir comme un appauvrissement des opportunités d'échanges qui favorisaient des relations horizontales en réseaux entre praticiens et entretenaient entre la Commission et les Etats des interactions fécondes sur les potentialités des initiatives, y compris pour l'évolution de la Stratégie

³ Beuret J.E. et Cadoret, A., 2010, Gérer ensemble les territoires, Vers une démocratie coopérative, Editions CLM, p 140 et suivantes.

Européenne.

Ce questionnaire du Comité des Régions, pour la préparation de son 2^e rapport de suivi sur la stratégie Europe 2020 est une occasion de signaler cette préoccupation pour y souhaiter qu'il y soit remédié dans la politique de cohésion.

C'est essentiel à un moment de l'histoire de l'Europe où les fractures sont nombreuses et provoquent des replis identitaires. Les interrelations humaines, sur des objectifs de partenariats, partagés « face to face » entre territoires de l'Europe, sont l'un des meilleurs atouts du projet de cohésion.

Le deux exemples empruntés aux membres et partenaires associés des P'ACTES Européens, ont été délibérément choisis parce qu'ils ont bénéficié de programmes européens, notamment EQUAL. Ils ont constitué l'un des facteurs de succès, dans leur évolution vers des pactes territoriaux, dans une gouvernance à multiples acteurs et à multiples niveaux.

L'inter-régionalité est une priorité des pratiques, des propositions et du plaidoyer du réseau des P'ACTES Européens.

Ces réalisations sont des leviers de l'économie locale :

Elles réussissent sur la base de la confiance, elles quittent l'économie du seul profit lucratif, produisent et réinvestissent des bénéfices sociaux, matériels et immatériels, génèrent un capital social territorial qui ne peut pas être abusé comme les bénéfices privés le sont dans la sphère financière en ce moment.

Elles accompagnent la transformation de l'individuel vers le milieu porteur de sa propre transformation, décloisonnent, concrétisent des transversalités, apprennent à « penser ensemble » et font grandir les capacités collectives et la détermination de se prendre en mains.

Elles ont produit des méthodes transférables et des repères pour se rendre compte et rendre compte de leur gestion de moyens, publics ou privés, avec des indicateurs de quantité et de qualité.

Vu d'en bas, elles sont toutes inscrites à trois niveaux d'interactions :

Un échelon local de réalisation « à la base », inscrit dans la vie sociale d'un territoire dans lequel des acteurs de différents statuts organisent des réponses issues d'une collaboration étroite : le Groupement d'employeurs entre employeurs pour l'emploi partagé d'un même salarié, le Groupement d'Achats Solidaire entre producteurs et consommateurs, l'Agence de développement d'entreprises sociales dans un même quartier urbain pour une économie de voisinage.

Un échelon d'ancrage territorial qui privilégie le bassin d'emploi, le « pays », et plus

généralement les espaces de concertation de taille suffisante pour être un espace de cohésion des services publics et de développement économique à partir des ressources endogènes, ce que le très petit échelon ne permet pas d'atteindre.

Un (ou des) échelon.s englobants avec lesquels ils sont en interrelations extérieures qui peuvent prendre différentes formes : insertion dans des réseaux multi-échelles sur des problèmes similaires, convergence sur des objectifs de résultats engageant les contractants d'une même région, partenariats entre administrations, collectivités, associations pour des résultats nécessairement interculturels ou inter-logiques d'action, inter-échelons (par exemple dans le cadre de programmes européens ou de mesures générales traduites localement à tous niveaux d'application). La caractéristique de ce niveau est de préserver l'intérêt général, au sens de la garantie de l'accès à un certain nombre de droits fondamentaux, que la traduction territoriale peut mésestimer.

Ces trois niveaux d'efficacité de pactes territoriaux articulés, sont présents dans les deux réalisations présentées, inscrites dans des relations partenariales effectives avec les Autorités territoriales. Le grand intérêt de telles réalisations est que ce ne sont pas seulement des initiatives locales (en phase émergente), mais des réalisations en développement, déjà reliés à différents niveaux.

La traçabilité de l'expérience acquise est connue et peut servir de référence pour des propositions de diffusion accompagnée et de montée en généralité.

Les autorités régionales et locales concernées par ces exemples peuvent être contactées personnellement pour donner leur propre vision et répondre plus précisément aux questions du Comité des Régions.

En résumé :

- 1. L'exemple du Centre de Ressources des Groupements d'employeurs de la Région Poitou-Charentes en France traduit un cycle d'innovation de plus de vingt ans. Il s'inscrit, pour la troisième fois dans le Contrat de Programmes entre l'Etat et la Région (Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire, 2011-2015).**

Les Groupements d'employeurs (loi de 1985) sont localisés dans des territoires de taille modeste, à géométrie variable, pour répondre au plus près, aux besoins d'emplois partagés.

Ancrés territorialement : bassin de vie, bassin d'emploi, Intercommunalité Région, et même France entière pour la Bourse des emplois des Professions Sports et Loisirs).

Les Centres de Ressources Régionaux, gérés paritairement, dans plusieurs Régions de France, les accompagnent dans leur développement, leur soutien juridique, en font la promotion car ils répondent à des besoins en croissance, dans le secteur marchand, mais aussi non marchand. Ils travaillent ensemble, régulièrement, dans des échanges horizontaux (salons, programmes

européens...), en complément de leurs appartenances verticales à des filières (agricoles, industrielles ou thématiques).

Le Centre Européen (fondé en 2008, au Comité des Régions Européennes) déploie les potentiels de l'outil dans plusieurs pays européens, dans le cadre de la politique de flexicurité, en partenariat avec la CEA-PME (Confédération Européenne des Associations de Petites et Moyennes Entreprises).

2. Le Plan stratégique des Autorités territoriales de la Ville et Province de Vénétie en Italie, depuis les années 2000 sont concrétisés en 2006 sous la forme d'un pacte de subsidiarité horizontale, signé avec tous les partenaires concernés en vue de la mise en place d'un District d'Économie Solidaire permanent.

À la base, mais restés longtemps « invisibles », comme phénomène social collectif, de 80 à 90 Groupes d'Achats Solidaires (GAZ) en Vénétie.

Leur ancrage territorial se réalise sous une forme originale dans la Province de Vénétie, mais les Districts d'Économie Solidaire connaissent un développement important dans le Nord de l'Italie. La coopérative Sesterzo, constitué en 2011 gère les échanges et promeut « l'altraEconomia ».

Membre du réseau international URGENCI (Urbain-Rural pour Générer des Echanges Nouveaux entre Citoyens), très présent en Italie, où réside son président, Andrea Calori, un des rares économistes à s'intéresser à cette approche. Sa mission est de tirer les enseignements des principes communs à ces partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs qui existent dans le monde entier et de faire progresser la reconnaissance de leur pertinence et l'appui qu'ils reçoivent.

Ces partenariats locaux n'ont souvent pas d'interlocuteur spécifique car ils sont multi thèmes (accès au foncier, cohésion sociale, etc.), disjoints dans les politiques publiques et sans approche globale.

Les institutions n'ont pas changé la mise en œuvre des politiques agricoles. Elles sont industrialisées et sectorielles, tandis que les politiques sociales restent réparatrices et sectorielles. Voir les choses largement, permet de considérer toutes les relations que l'économie entretient avec la nourriture : environnement, sols, eau, logistique, transports. Penser relié permet une toute autre approche de la planification. Elle ouvre sur l'énergie, le bilan carbone, les droits humains, la souveraineté alimentaire et la reconnaissance de la singularité pour transformer tout le système.

Cet exemple témoigne de la recherche de relations partenariales mieux formalisées avec les Gouvernements locaux et régionaux. L'exemple de Vénétie porte témoignage pour la promotion du pacte territorial, beaucoup plus large, que ce soit dans le cadre des programmes nationaux de réforme. Un appui du Comité des Régions, garantie d'horizontalité et de transversalité intersectorielle pourrait trouver place dans la politique de cohésion d'application de la stratégie 2020 (répertoire des obstacles, analyse systématique des réussites, indicateurs de quantité et de qualité sur d'autres bases que le PIB.

QUESTIONNAIRE PARTIE II

NOTA : Les deux exemples ci-dessous ne sont pas renseignés par des autorités territoriales, mais par un de leurs partenaires dans le projet. Les réponses aux questions 5 et 6 qui en appellent directement au point de vue de celles-ci pourraient être informées dans une étape suivante, après le 3 octobre, si le Comité des Régions européennes pense utile de le solliciter, par une prise de contact directe par les partenaires.

MON ACTION POLITIQUE DANS LE CADRE DE L'EUROPE 2020

(À mentionner dans le rapport de suivi 2011 du CdR)

- Veuillez répondre aux questions suivantes concernant une action politique⁴ que votre administration met en oeuvre ou a planifié (par exemple mesures de politique thématique, stratégie globale) et qui apporte une contribution effective aux objectifs de la politique d'Europe 2020
- Si possible, donner la priorité aux actions:
 - (1) planifiées (ou mises en oeuvre) dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (c'est-à-dire en tenant compte des initiatives phare d'Europe 2020 et des programmes nationaux de réforme de votre pays), et
 - (2) conçues et/ou mises en oeuvre en partenariat entre différents niveaux de gouvernement (pacte de territorial ou autre exemple d'approche de gouvernance multiniveaux).

Exemple n°1 questionnaire partie II

1) Intitulé de l'action politique

CRGE (Centre de Ressources des Groupements d'employeurs)

60-68 avenue Carnot, 86000 Poitiers

Tél : 00 33 (0)5 49 88 25 57

Courriel : crge@wanadoo.fr

Site internet : www.crge.com

MIEUX REpondre à l'évolution des besoins d'emploi des entreprises et des salariés, par l'installation permanente de relations partenariales territorialisées : REGION POITOU-CHARENTES : UN PROTOTYPE QUI A FAIT ÉCOLE. DANS UN PREMIER TEMPS EN REGION, PUIS EN FRANCE ET MAINTENANT EN EUROPE (BELGIQUE, ALLEMAGNE,AUTRICHE)

2) Description succincte de l'action politique (objectif, groupe cible, résultats attendus,

⁴

Facultatif: si vous le souhaitez, vous pouvez présenter un second cas concernant une autre politique en répondant une deuxième fois aux questions de la partie II.

calendrier, financement, soutien d'initiatives et de programmes UE, site web de l'action, etc.)

La Région Poitou-Charentes est une région à dominante rurale de petites et moyennes entreprises, sans grande métropole qui perd des emplois, notamment agricoles, avec la hausse de la productivité dans les années 80. Le constat est fait que ce n'est pas le travail qui manque dans les territoires, mais sa structuration sous une forme d'emplois qui répondent à l'évolution des besoins et des aspirations.

À la base, le Groupement d'employeurs est une entreprise, fondée par d'autres entreprises, en vue de partager le temps de travail de salariés mis à leur disposition. Il se développe en France par la loi du 25 juillet 1985. Il comporte des dispositions novatrices et exigeantes : le caractère non lucratif de la mise à disposition de salariés. Il ne s'agit ni d'intérim ni de sous-traitance. Le GE est une interface entre les employeurs et leurs employés avec, pour mission, de réguler leurs relations au bénéfice commun. Mais cette innovation s'inscrit dans le contexte général. C'est un outil légal qui répond aux évolutions sociétales et à différents types de besoins : les besoins partiels en compétences : partage de secrétaires, infographistes, comptables, ergonomes, etc. et les besoins ponctuels récurrents en main d'œuvre opérationnelle : partage d'ouvriers de production, partage saisonnier, etc.

Cette loi de juillet 1985 vient d'être rediscutée, améliorée, par le Parlement. Une nouvelle loi a donc été promulguée. Les partenaires sociaux sont actuellement en négociations sur le texte.

Les GE sont une réalisation concrète de ce que peuvent réussir les pactes locaux, même s'ils n'en portent pas le nom. Ils sont appliqués, le plus souvent dans des territorialités de petite maille (bassin d'emploi, pays, agglomération). Mais ils se sont progressivement adaptés à de nouvelles échelles (département, région,...)

Une association régionale paritaire développe les GE, promue par des syndicalistes de la CFDT (Confédération Française Du Travail) et la FRSEA (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) est aussi très présente. Elle obtient très vite le soutien de la Région et de l'Etat : elle s'applique à l'agriculture (1988), aux entreprises artisanales (1994), puis à tous les secteurs d'activités.

En 1999 le projet de Centre de Ressources régional qu'ils veulent installer, appuyés par le CESR, est inscrit dans le programme d'action du Conseil Régional qui veut soutenir un tissu économique fait d'entreprises de petite taille, d'emplois indépendants, d'un secteur public et de milieux associatifs, coopératifs et mutualistes importants. Soutien aux missions plus qu'aux structures, le CRGE devient un opérateur régional qui accompagne les entreprises et les territoires dans les mutations. Constitué en majorité de directeurs de GE et de socioprofessionnels, le Conseil d'administration est un espace d'échanges et de diversité dont la réussite tient au fait que son propre développement se fait en travaillant pour les autres. Il fait remonter les enseignements des GE à la base, les mutualise, installe des relations entre eux ; il se professionnalise et exerce une veille active et propositionnelle

pour adapter l'outil GE à des politiques publiques qui peuvent varier avec les majorités gouvernementales. Il dure parce qu'il se rend utile et fait sens pour ses adhérents.

Il a le mandat de la Région pour agir. Et en 2007, lors du renouvellement du Contrat de Projet (et non plus Contrat de Plan) pour la période 2007 à 2013, le CRGE est reconduit dans ses missions par la nouvelle majorité du Conseil Régional, pour son utilité et soutenu financièrement et par la Région et par l'État.

Il a réussi une ouverture à la fois sectorielle et territoriale. Il réunit des GE du secteur industriel et marchand (GE multisectoriels), mais aussi du secteur associatif non marchand (en plein développement), ou encore des GE à vocation sociale pour améliorer l'insertion professionnelle et la qualification. Les Salons annuels, à partir de 2002, font venir des praticiens et des chercheurs de toute la France, et même d'Europe, et contribuent à structurer l'identité d'un milieu socioprofessionnel en émergence, ouvrant sur l'Europe et des relations interrégionales permanentes et légères, entre Centres de Ressources régionaux qui se mettent en place en France, en Belgique, en Allemagne.

Il obtient des résultats concrets significatifs : fin 2009, en Région Poitou-Charentes, les GE ont créé 1850 salariés dans la Région, comptent 2300 adhérents, avec un chiffre d'affaires d'environ 40 millions €.

Il innove dans un fonctionnement qui articule l'horizontal avec le vertical sur un monde non hiérarchique, qui prépare l'avenir et constitue un enseignement dans la durée pour la transmission des formes actuelles de pactes territoriaux.

A ce jour le CRGE a soutenu et favorisé le développement de centres de ressources dans les régions Françaises et en Europe

3) L'action que vous avez choisie a-t-elle été planifiée ou mise en oeuvre en partenariat avec d'autres pouvoirs publics? Le cas échéant, décrivez son mode de fonctionnement, énumérez les autres pouvoirs publics associés et fournissez une brève description de leur rôle et de la manière dont ce partenariat a été effectivement organisé (mécanismes de coordination, répartition des tâches, méthodes de travail, autres niveaux de gouvernement impliqués, nouveaux organes créés sur une base ad hoc ainsi que tout autre aspect relevant de la gouvernance multiniveaux). Cette expérience présente-t-elle certaines caractéristiques des pactes territoriaux, comme proposé par le CdR?

Il a le mandat de la Région pour agir. Le CRGE est reconduit dans ses missions par la nouvelle majorité du Conseil Régional, en 2005 jusqu'en 2013, soutenu financièrement et par la Région et par l'État. La Conseil Régional a largement consulté à partir de 2010 avant de valider un SRDEESS, Schéma de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire « en faveur de la conversion écologique et sociale pour la croissance verte et l'emploi », pour la période 2011 à 2015, dans l'attente de développements législatifs devant préciser les éléments de réforme des collectivités territoriales (loi du 16 décembre 2010).
« La Région a décidé d'approfondir un partenariat gagnant-gagnant désormais

solidement engagé avec les entreprises de Poitou-Charentes ». Ce Schéma traduit une feuille de route ambitieuse et partagée pour **faire du Poitou-Charentes un territoire dont le dynamisme est tiré par l'excellence environnementale ».**

Et sa traduction opérationnelle donne lieu à des Conventions spécifiques avec les opérateurs qui contribuent à la réalisation des objectifs et à l'appel à des collaborations entre eux pour croiser leur expertise sur des projets précis.

Sollicités par les Élus pour « remettre l'homme et l'environnement au cœur de l'action économique », le CRGE engage sa capacité opérationnelle dans la mise en oeuvre de cette politique.

Les groupements d'employeurs sont un outil qui sert à gérer le temps partagé; évite les « coupures » dans le parcours des personnes; harmonise temps personnels, formation, travail et transmission des savoirs. L'emploi est géré de manière collective. Cette gestion impose de nouvelles relations sociales, un dialogue social sur le territoire, de l'interprofessionnel et de l'inter générationnel. Le salarié est reconnu comme citoyen responsable.

Le CRGE s'associe à la politique régionale pour une économie des droits de l'homme, pour des rapports sociaux vivants et pour une génération charnière.

Il partage avec les P'ACTES Européens la conviction que prendre le chemin d'une prospérité fondée sur un développement en qualité est possible, dès lors que l'on admet que les grands gisements d'emplois se trouveront à l'avenir dans la capacité de répondre aux besoins essentiels de la vie quotidienne avec qualité, durabilité, solidarité et proximité. Le manque de travail n'est pas le problème pour répondre à ces besoins, mais la restructuration de l'emploi en fonction de ces opportunités et la volonté politique de marcher dans cette direction.

L'esprit du pacte territorial est présent dans ce SDÉÉSS régional, mais il ne pourrait devenir réalité qu'une fois levées les incertitudes d'une réforme territoriale nationale qui ne fait pas l'unanimité, se prépare à supprimer les « Pays », (excellents outils de démocratie locale depuis 1995) et risque de retarder la mise en oeuvre des politiques publiques territoriales.

L'expérience du dialogue social territorial que le CRGE a contribué lui-même à formaliser, engage à penser qu'un équilibre entre l'horizontalité et verticalité, dans des relations non hiérarchiques est nécessaire pour continuer à faire avancer les situations concrètes à partir des ressources, des réalités et d'une part d'auto-organisation des concernés à la résolution des problèmes qui les affectent.

4) Dans quelle mesure les initiatives phare d'Europe 2020 offrent-elles à votre région/ ville la possibilité de mettre en oeuvre l'action politique choisie de manière plus efficace ?

NON RENSEIGNÉ, À COMPLÉTER SUR DEMANDE

5) Dans quelle mesure le programme national de réforme de votre pays offre-t-il à votre région/ ville la possibilité de mettre en oeuvre l'action politique choisie de manière plus efficace?

NON RENSEIGNÉ, À COMPLÉTER, À COMPLÉTER SUR DEMANDE

6) Veuillez ajouter toute observation ou information que vous jugez utile sur cette action politique (il vous est loisible d'envoyer des documents supplémentaires à europa2020@cor.europa.eu).

2^{ème} exemple questionnaire partie II

1) Intitulé de l'action politique

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS PAR DES RELATIONS PARTENARIALES ENTRE ACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES D'ALTRAECOMOMIA AVEC LE VILLE ET LA PROVINCE DE VÉNÉTIE.

Projet « Venezia per l'altraEconomia »

Source : David Marchiori, ACLI Provinciali di Venezia, un des fondateurs de la coopérative Sesterzo

Mail : david_marchiori@yahoo.it

Expérience qu'il est invité à présenter au FIESS (Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire, Montréal (Canada) 21 au 26 octobre 2011.

2) Description succincte de l'action politique (objectif, groupe cible, résultats attendus, calendrier, financement, soutien d'initiatives et de programmes UE, site web de l'action, etc.)

L'objectif est la construction et la promotion d'un Réseau d'Economie Solidaire vénitien, qui rassemble une « Tavola » permanente pour l'Autre Economie (RES), promue par la Municipalité et la Province de Venise. Il réunit les entreprises qui oeuvrent dans l'économie solidaire et sociale du territoire, dans la perspective de structurer un véritable District d'Economie Solidaire (DES), basé sur les modalités alternatives de production, consommation, épargne et travail.

Le projet traduit une volonté de rassembler en un seul projet les investissements et les énergies des composantes dans les projets engagés ou à engager et surmonter la fragmentation des efforts et des engagements pour optimiser les ressources.

Le Plan stratégique de la ville de Venise, approuvé en 2006 intègre plusieurs dimensions et thématiques.

La sous-section « Città degli Abitanti », plurielle, durable et inclusive, identifie « le développement de l'économie solidaire » comme l'un des éléments clés pour le développement socioéconomique du territoire. Sur ce point, il est reconnu que l'aide sociale en milieu urbain (défini comme l'ensemble des interventions et des services aux particuliers, aux familles et aux communautés ayant des difficultés sociales, de santé, d'éducation et de logement) est **une contribution importante à l'économie urbaine du point de quantitatif** (nombre d'employés, chiffre d'affaires, etc.) **et qualitatif** (qualité des services et qualité de vie qui favorisent la résidence et les activités productives).

Le projet « Voulez-vous changer ? » dès 2002, réunit des personnes impliquées dans de **nouveaux modes de vie**, consommation, liens communautaires et relations non marchandes, mises en pratique dans des choix d'achats et des comportements individuels

et collectifs plus équitables, solidaires et respectueux de l'environnement. Par ailleurs, le projet « Voulez-vous changer ? » a initié la création d'un **réseau d'économie sociale locale à travers la participation des fabricants, des distributeurs et des fournisseurs de biens et services** qui ont souscrit aux **principes d'altrAEconomia** (durabilité, coopération, transparence, préférence pour les produits locaux, etc.). Ils se sont engagés à prendre des mesures concrètes (tarification transparente, vente directe, ateliers pour les familles et autres).

Le plan énergétique municipal, approuvé en 2003, avec pour objectifs la mise en œuvre de **mesures d'efficacité énergétique** et la promotion des **ressources renouvelables**, à partir de **l'implication des différents acteurs, publics et privés, des collectivités locales**, avec le soutien d'ACT (Agence de l'énergie vénitienne) comme outil de gestion technique et opérationnelle des différents projets.

Le projet d'initiative communautaire PIC EQUAL « IMMENSO » (Entrepreneuriat Social, Marché et Socialité d'Entreprise) avec **l'Observatoire des Politiques du bien-être social, participatif et de l'accueil**, partenaire de la ville de Venise. La composition du projet Equal est directement reliée à l'immense quantité d'activités de recherche et de promotion des politiques d'aide sociale du Centre, ce qui a déclenché la volonté d'observer et de soutenir le développement de l'économie sociale dans la région. Le projet a pris fin en Juin 2007 et prévoit **la promotion, la facilitation et la médiation de l'administration publique pour le développement de l'économie sociale de la région**, grâce à une opération expérimentale qui implique les milieux de la coopération, des entités publiques, IPAB, les entrepreneurs à but lucratif et non lucratif, via l'Université Foscarini de Venise.

3) L'action que vous avez choisie a-t-elle été planifiée ou mise en œuvre en partenariat avec d'autres pouvoirs publics? Le cas échéant, décrivez son mode de fonctionnement, énumérez les autres pouvoirs publics associés et fournissez une brève description de leur rôle et de la manière dont ce partenariat a été effectivement organisé (mécanismes de coordination, répartition des tâches, méthodes de travail, autres niveaux de gouvernement impliqués, nouveaux organes créés sur une base ad hoc ainsi que tout autre aspect relevant de la gouvernance multiniveaux). Cette expérience présente-t-elle certaines caractéristiques des pactes territoriaux, comme proposé par le CdR?

La municipalité et la province de Venise ont la responsabilité de:

- Lancer le processus de formation du Réseau Économie Solidaire (RER), autour d'une table permanente altrAEconomia par un avis public, contenant les critères d'adhésion;
- Diriger et coordonner les processus participatifs menant à l'identification, la co-conception et la mise en œuvre de projets spécifiques permanents de la Tavola comme, par exemple, l'identification du mode d'utilisation et la gestion de tous les espaces;
- Soutenir les parcours d'auto-organisation et d'autonomie pour la réalisation des projets promus par les personnes appartenant au RES.

Ville et Province de Venise signent un mémorandum d'entente pour définir ensemble les objectifs du projet et établir les rôles, les ressources et les moyens d'associer les deux entités.

Municipalité et la Province de Venise reconnaissent également la possibilité de participer au projet d'autres acteurs locaux à identifier, en fonction de son développement, dans les formes les plus appropriées de coopération.

L'altraEconomia disposera d'un espace permanent dans la municipalité de Venise dédié au développement et à la promotion. Cet espace a été identifié dans la Via San Donà, **Palaplip**, à Mestre (friche industrielle réhabilitée). L'espace sera un activateur de réseaux et de points d'intégration entre les réalités du travail pour le renouvellement des relations économiques, ainsi que d'un lieu d'échanges non marchands, de partage des connaissances et d'expériences, d'apprentissage participatif, d'expérimentation de nouveaux modes de vie plus équitables et plus respectueux de l'environnement.

Un espace d'information, de promotion et de rencontre entre le citoyen et les producteurs et fournisseurs de services avec la communauté traduiront les principes de l'économie sociale et solidaire.

La gestion de l'espace est confiée à des personnes du réseau, co-associées, et en mesure d'assurer la couverture des coûts.

Un pacte de subsidiarité horizontale prévu à l'article 118 de la Constitution est signé en 2008 entre la Commune de Venise et l'Association Aeres

Nelle procedure previste tramite gli accordi di sussidiarietà non si definisce un corrispettivo economico a fronte di un servizio erogato, quanto piuttosto una compensazione finanziaria pubblica necessaria al perseguimento della missione svolta, che non potrebbe essere realizzata compatibilmente con le finalità sociali attraverso i soli meccanismi del mercato.

La sussidiarietà orizzontale non riguarda quindi i rapporti di tipo commerciale od imprenditoriale ma i rapporti tra le Istituzioni Pubbliche e le formazioni sociali, che intendano condividere le responsabilità pubbliche relative al "bene comune".

In questo caso il rapporto tra Ente pubblico e privato senza scopo di lucro si configura come rapporto di diritto pubblico, che ha per oggetto l'esercizio di pubbliche funzioni e lo strumento giuridico adottato e quello dell'accordo procedimentale (ai sensi dell'art. 11 della legge n.241/90) che permette al privato di aderire alle pubbliche responsabilità che caratterizzano le funzioni pubbliche.

AERES, Tavola de l'altraEconomia de Venise est constituée en 2008 en association à but non lucratif de 2^{ème} niveau, légalement reconnue par la Région Vénétie.

Son objectif est de construire et soutenir un réseau d'économie solidaire (RES) par des actions qui valorisent « les relations de coopération, la dimension locale, les valeurs de justice sociale, la durabilité de la consommation, l'épargne et le travail (également dans le commerce international), la durabilité écologique ». Elle regroupe les Groupes d'Achats solidaires (GAZ) de Vénétie. Ceux qui participent à AERES concernent 350 familles en 2010. Sur environ 200.000 € de produits achetés, 30% sont fournis dans la municipalité de Venise, 25% dans un rayon de 15 Km, 25% dans un rayon de 30 kilomètres à partir du lieu d'implantation du GAZ. Aujourd'hui, 20 entreprises agissent comme fournisseurs, dont 3

seulement sont situés à l'extérieur. Selon les enquêtes, il y a au moins entre 80 et 90 GAZ en Vénétie, impliquant plus de 6.000 personnes et près de 70 entreprises locales de petite et moyenne. Selon des enquêtes en cours, 80 et 90 GAZ en Vénétie réunissent plus de 6.000 personnes et 70 petites et moyennes entreprises locales.

En 2011 : la coopérative Sesterzo a été mise en place fondée par

- Movimento Consumatori Venezia,
- ACLI Provinciali di Venezia,
- Associazione Culturale Mandragola,
- Associazione Culturale Emù.

Elle installe son siège au Palaplip pour développer l'entrepreneuriat social et l'engagement culturel, accroître et améliorer ce qui a été fait, **façonner l'identité du Palaplip comme une « agora de l'altraEconomia »**: lieu de rencontre et de croissance pour tous les citoyens, laboratoire d'expérimentation entrepreneuriale et professionnelle, centre de développement du patrimoine local, plate-forme pour favoriser la rencontre entre les citoyens, les expériences de commerce équitable du monde avec le territoire.

Les initiatives hébergées les plus importantes dans Palaplip sont :

- Osteria del Terzo Millennio "pour la promotion d'un régime alimentaire saine, équitable et facilement abordable ;
- Bottega dei Sapori e dei Saperi", pour acheter les denrées alimentaires du monde issues du commerce équitable, de l'économie sociale et des produits locaux de qualité ;
- Spazio Associazioni pour tous les Vénitiens sur droits des consommateurs, promotion d'une consommation consciente, agrégation sociale et « contagion altraEconomia ») ;
- Centre expérimental Ecomusée » pour des débats fertiles sur l'altraEconomia (exemple: paysages, phénomènes nouveaux comme le communautariste, l'interculturalité, etc).
- Un projet de chaîne d'approvisionnement, ou filière du pain en réseau d'action des acteurs économiques dell'Altraeconomia vénitienne est en cours.

4) Dans quelle mesure les initiatives phare d'Europe 2020 offrent-elles à votre région/ ville la possibilité de mettre en oeuvre l'action politique choisie de manière plus efficace ?

NON RENSEIGNE. A COMPLÉTER SUR DEMANDE

5) Dans quelle mesure le programme national de réforme de votre pays offre-t-il à votre région/ ville la possibilité de mettre en oeuvre l'action politique choisie de manière plus efficace?

NON RENSEIGNE. A COMPLÉTER SUR DEMANDE

6) Veuillez ajouter toute observation ou information que vous jugez utile sur cette action politique (il vous est loisible d'envoyer des documents supplémentaires à europa2020@cor.europa.eu).

